



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

## Innovations technologiques pour l'énergie à bord des bateaux

### Publics concernés

Collectivité territoriale , Entreprise , Laboratoire de recherche

### Domaines secondaires

Innovation , Économies d'énergie , Énergies renouvelables , Environnement , Littoral ,  
Pêche , Transports , Performance et compétitivité , Filières , Start-up , Économie  
territoriale

### Date de fin de publication

30 juin 2023

Cet appel à projets vise à accélérer l'innovation en matière énergétique à bord des bateaux, en lien avec les objectifs de la feuille de route Néo Terra pour la transition écologique et énergétique, et avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

## Échéances

Il existe deux phases de dépôt des dossiers:

Dépôt jusqu'au 31/12/2022 (session 1)

Dépôt jusqu'au 30/06/2023 (session 2)

## Objectifs

Encourager l'innovation technologique et les interactions entre les filières nautisme-naval et énergies-stockage.

Permettre une réduction de l'impact énergétique du secteur nautisme-naval.

## Bénéficiaires

Les entreprises, toutes tailles confondues de la microentreprise à l'entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Les consortiums d'acteurs, pouvant réunir:

Une ou plusieurs entreprises, depuis la microentreprise jusqu'à l'ETI  
Des centres de transfert de technologie, des laboratoires de recherche, des associations ou des collectivités publiques.

**Seules les structures implantées en Nouvelle-Aquitaine sont éligibles à l'aide régionale.**

## Montant

Le montant du soutien financier qui pourra être apporté aux projets retenus à l'issue de ce circuit, sera défini au regard des caractéristiques du projet et des dispositifs d'aides correspondants de la Région, lors de l'instruction réalisée par les services compétents.

## Critères de sélection

Les candidatures feront l'objet d'une analyse par les services de la Région dans le cadre d'un comité technique d'orientation, au regard notamment de la capacité des projets à remplir les critères suivants :

Permettre une réduction de **l'impact énergétique**

Comporter un **contenu innovant** (produit et/ou service), et avec une **maturité technico-économique** proche du marché (< 5 ans)

Se traduire par des **retombées économiques** pour le territoire, à travers la création d'emplois, la génération de chiffre d'affaires, ...

Démontrer des **perspectives industrielles et commerciales**,

Avoir un **impact sur l'écosystème d'innovation** (enjeux économiques du secteur, répliquabilité, complémentarité avec d'autres projets, etc...),

Proposer une solution qui améliore **l'impact environnemental**, en plus de la réduction de l'impact énergétique,

Participer à prouver par le vivant l'innovation (**biomimétisme**)

Démontrer la **viabilité technique, économique et financière** du projet

(budget recettes/dépenses clair et justifié)

Evaluer les **risques** (faisabilité, calendrier, etc...) et les verrous technologiques et sociétaux,

Présenter une **méthodologie formalisée** (pilotage, calendrier, description des étapes, etc...),

Prendre en compte la **sécurité** des biens et des personnes tout au long du projet,

Démontrer **l'effet levier de l'aide** sollicitée, au regard du projet et de la capacité financière de l'entreprise,

Démontrer le **potentiel de développement** des solutions.

## **Par ailleurs :**

L'engagement des entreprises candidates dans des **démarches RSE** sera un point à considérer dans le cadre de la sélection (engagement à minima).

La **labellisation des projets par le pôle de compétitivité S2E2**, ou une démarche de labellisation en cours, est vivement recommandée. En fonction des caractéristiques des projets, le comité technique d'orientation pourra demander au candidat la labellisation de son projet par le pôle S2E2. L'équipe du pôle S2E2 proposera, en amont du dépôt de la candidature, un accompagnement poussé au montage du dossier, qui fera ensuite l'objet d'une expertise approfondie par le Conseil Scientifique du pôle, constitué d'experts sectoriels. Ceux-ci expertiseront le projet et pourront se prononcer en faveur ou non d'une labellisation. Le porteur du projet devra pour cela prendre contact avec le pôle S2E2 deux mois avant le dépôt de son dossier, dans la mesure du possible. *L'obtention du label S2E2 est une plus-value qui facilite l'accès au financement, mais ne saurait valoir promesse d'aide.*

## **Comment faire ma demande ?**

Au moment du dépôt de la demande, le dossier de candidature doit être composé à minima des pièces suivantes :

Un courrier de demande d'aide de subvention du responsable légal de l'entreprise à l'attention du Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine précisant la motivation, les objectifs et le montant sollicité,

La fiche de demande préalable à l'instruction,

Le cas échéant, la labellisation par le pôle de compétitivité S2E2.

Ce dossier doit être transmis par courriel à l'adresse suivante :

[valerie.auriault@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:valerie.auriault@nouvelle-aquitaine.fr)

*Pour tout renseignement, il est possible de contacter également les interlocuteurs indiqués dans le document de présentation de l'appel à projets, téléchargeable ci-dessous.*